

ALLIANCE SYNDICALE construction



Conseil provincial International
CSD Construction – CSN-Construction
FTQ Construction – Syndicat québécois de la construction

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Alliance syndicale propose la tenue d'états généraux sur l'industrie de la construction à la suite de la signature d'une convention collective

Montréal, le 4 mars 2014 — L'Alliance syndicale de la construction, qui représente l'ensemble des travailleurs québécois dans le domaine de la construction, demande à la ministre du Travail de convoquer des états généraux sur l'industrie de la construction. Des sujets tels que le travail au noir, la santé et la sécurité du travail, la productivité, la planification et l'organisation du travail pourraient être discutés.

Pour permettre une réflexion saine et ouverte, ces états généraux pourront se tenir après la signature d'une nouvelle convention collective dans les secteurs institutionnel, commercial et industriel (IC-I) avec l'Association de la construction du Québec (ACQ).

Une discussion globale pour tous les secteurs de la construction

Cette demande se situe dans le contexte d'une reprise des négociations avec l'ACQ. L'association patronale a déposé ces demandes à l'Alliance syndicale la semaine dernière.

« Nous avons été amèrement déçus de constater que l'ACQ reprend les mêmes demandes qui ont mené à une grève générale illimitée l'été dernier. La mobilité provinciale, les horaires de travail, la reprise du travail le samedi, le paiement des heures supplémentaires et le remboursement des frais de déplacement sont des sujets sensibles pour les travailleurs de la construction. Ces sujets ont mobilisé les travailleurs en 2013 et ils les mobilisent encore en 2014 », a prévenu Yves Ouellet, porte-parole de l'Alliance syndicale.

L'Alliance syndicale considère que ces demandes concernent toute l'industrie. Ce dialogue doit s'effectuer dans un lieu réunissant tous les secteurs et tous les intervenants pertinents de la construction. « L'industrie de la construction est un pilier économique du Québec. Elle représente un sixième du PIB. On ne peut pas utiliser une négociation sectorielle pour amener des changements structurels majeurs qui touchent tous les secteurs », a expliqué Yves Ouellet.

Dans le cadre des négociations actuelles, les syndicats ont bon espoir d'en arriver à une entente négociée. « Nous pourrions avancer réellement dans les négociations quand l'ACQ acceptera que certaines demandes ne peuvent pas être réglées dans une négociation sectorielle », a affirmé le porte-parole syndical.

Les travailleurs des secteurs IC-I méritent le respect de l'ACQ

Pour l'Alliance syndicale, une entente négociée doit être conclue dans les secteurs IC-I avant le 27 avril 2014. C'est à cette date que les travailleurs des autres secteurs auront droit à leur augmentation salariale. Par souci d'équité pour l'ensemble des travailleurs de la construction, l'ACQ a la responsabilité d'accepter une entente avant cette date.

« Pourquoi un travailleur aurait-il droit à une augmentation de salaire quand il travaille sur un chantier résidentiel alors qu'il n'y aurait pas droit quand il est sur un chantier commercial? L'ACQ doit éviter de s'isoler et elle doit respecter les travailleurs qui contribuent à bâtir le Québec de demain », a martelé le porte-parole syndical.

« Pour toutes ces raisons, nous demandons à la ministre du Travail d'appuyer notre demande d'organiser des états généraux. Entretemps, nous espérons que l'ACQ acceptera de négocier rapidement une entente », a conclu Yves Ouellet.

À propos de l'Alliance syndicale

L'Alliance syndicale représente les 175 000 travailleurs et travailleuses de la construction dans le cadre des négociations de la construction. Elle regroupe les 5 syndicats représentatifs de la construction soit la FTQ-Construction, le Conseil provincial (International), le Syndicat québécois de la construction (SQC), la CSD Construction et la CSN-Construction.

